

Crédits d'impôt R&D 

1. États financiers des 3 dernières années
2. Copie des états financiers internes les plus récents
3. Sommaire chronologique des payables et des recevables les plus récents
4. Copie des rapports d'impôt T2 et C17 et scientifiques (T661) des 3 dernières années
5. Prévisions financières pour les 12 prochains mois (états des résultats, budget de caisse, etc.)
6. Copie des avis de cotisation d'impôts des corporations fédérale et provinciale des 3 dernières années
7. Attestation de Revenu Québec ainsi que les relevés de compte de l'ARC et de Revenu Québec
8. Bilans personnels des actionnaires
9. Plan d'affaires ou sommaire exécutif en format électronique
10. Sommaire écrit des activités de R&D qui seront effectuées au courant de la période financière (4 à 5 lignes par projet)
11. Estimation des crédits d'impôt RS&DE à financer

## Après acceptation :

12. Journal des salaires (pour l'année financière ou la période de la réclamation)

Un dépôt de **1000 \$** applicable sur les frais d'analyse de dossier, avant la présentation de votre dossier au conseil d'administration, est exigé. Le montant du dépôt est remboursable seulement en cas de refus par le conseil d'administration.